

**ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION  
INTERDICTION ARRÊT, STATIONNEMENT et CIRCULATION  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Rue Waldeck Rousseau (RD 28A en agglomération) et Parking de la Poste**

Le Maire de la Commune de Pouilly sur Loire,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment ses articles 23 et 25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2213-5 et L 2213-23,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R1, R44, R53.2, R225 et R 225.1

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

**Vu la demande** de l'entreprise MERLOT T.P., représentée par Monsieur BOUCHEZ Benoît, sis RN7 – 58400 MESVES SUR LOIRE.

**Considérant** que dans le cadre de travaux de revitalisation de la rue Waldeck Rousseau et du parking de la Poste, il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et des biens à compter du lundi 15 janvier 2024 et pour toute la durée des travaux (vendredi 8 novembre 2024).

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation, l'arrêt et le stationnement seront interdits rue Waldeck Rousseau (RD 28A en agglomération) et sur le parking de la Poste à compter du lundi 15 janvier 2024 et jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** Le droit des riverains (accès à leur propriété, garage, cour, cour commune...) sera maintenu dans la mesure du possible et suivant l'avancement des travaux.

**Article 3 :** Les livraisons seront maintenues ainsi que les accès piétonniers.

**Article 4 :** La déviation Centre-Bourg se fera par la rue Théophile Morin/rue des Pierres et par l'Avenue Jean Jaurès/Avenue de la Gare.

**Article 5 :** Toutes les mesures de signalisation seront prises sous la responsabilité et à la charge de l'Entreprise MERLOT T.P.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,  
- Monsieur le Capitaine des Sapeurs-Pompiers,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
- L'entreprise MERLOT T.P., représentée par Monsieur BOUCHEZ Benoît.

Fait à Pouilly sur Loire, le 11 janvier 2024.

Le Maire,  
Pascal KNOPP.

